RCS : BREST
Code greffe : 2901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BREST atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00810
Numéro SIREN : 814 654 281
Nom ou dénomination : GEDEFI

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2019 sous le numéro de dépôt 10540

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BREST

150, rue Ernest HEMINGWAY
CS 61936 - 29219 BREST CEDEX 2
www.greffe-tc-brest.fr
Tel :02.98.43.31.31 Fax 02.98.43.82.98

Cabinet Chancerelle Epinat
2 rue Micheline Ostermeyer
35000 Rennes

V/REF :
N/REF : 2015 B 810 / 2019-A-10540

Le greffier du tribunal de commerce de Brest certifie qu'il a reçu le 04/09/2019, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 25/06/2019
- Reconstitution de l'actif net

Concernant la société

GEDEFI
Société à responsabilité limitée
160 rue Roberto Cabañas
29490 Guipavas

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-10540 le 04/09/2019

R.C.S. BREST 814 654 281 (2015 B 810)

Fait à BREST le 04/09/2019,
LE GREFFIER

TRIBUNAL de COMMERCE de BREST (Finistère)

EXTRAIT

« **GEDEFI** »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 160 rue Roberto Cabañas
29490 GUIPAVAS
814 654 281 R.C.S. BREST

Dépot N° A10540
Le - 4 SEP. 2019
R.C.S. BREST

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 25 JUIN 2019

Du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 juin 2019, au siège social, il a été extrait ce qui suit et qui est littéralement rapporté ci-après :

(...)

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes aux fins d'effectuer les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
L'un des gérants